

L'INDUSTRIE FINANCIÈRE

ÉTUDE

La croissance de l'assurance-vie va ralentir en 2007

Le rythme de croissance exceptionnel des versements en assurance-vie en 2006 (18 % fin octobre) va ralentir à 5 % en 2007, selon une étude du cabinet Bipe. Les transferts d'argent venus des plans d'épargne logement (PEL), dont la fiscalité s'est alourdie cette année, vont se tarir. Le patrimoine financier des particuliers devrait globalement connaître une croissance légèrement inférieure en 2007 à celle de 2006.

BANQUE

Société Générale recruterait des banquiers d'affaires spécialistes de la finance

Selon le quotidien en ligne *L'Agefi*, daté d'aujourd'hui, la Société Générale s'apprêterait à recruter une équipe de banquiers d'affaires spécialistes des institutions financières au sein du pôle banque de financement et d'investissement (BFI) du groupe. Interrogée hier par *La Tribune*, la banque française ne confirmait pas cette information.

Sécheresse : les victimes pointent les failles du système d'indemnisation

ASSURANCE

LES FAITS. Les victimes de la canicule de 2003, exclues du dispositif d'assurance contre les catastrophes naturelles, rencontraient hier des députés pour réclamer une indemnisation.

Les victimes oubliées de la sécheresse 2003 dénoncent les défaillances du régime d'assurance des catastrophes naturelles. Ils manifestaient hier devant l'Assemblée nationale avant d'être reçus en délégation par les députés UMP d'une part et PS d'autre part. À la suite de l'été caniculaire de 2003, 4.400 communes ont été reconnues comme sinistrées par un arrêté de interministériel permettant ainsi à tous les habitants concernés de demander à leurs assureurs une indemnisation au titre du régime d'assurance des catastrophes naturelles.

Mais 3.200 communes, parfois limitrophes des premières, dont les constructions ont été touchées par des fissures et autres affaissements n'ont pas été reconnues sinistrées. Leurs habitants, après



Une plantation de tournesols grillés par l'été caniculaire de 2003.

avoir dénoncé les dysfonctionnements du dispositif, ont obtenu partiellement gain de cause : les pouvoirs publics ont prévu en 2006 une aide de 180 millions d'euros. « Cette somme permettra une indemnisation moyenne de 60.000 euros par commune sinistrée alors que la facture est de 100.000 euros par famille sinistrée », s'indigne le collectif francilien des victimes de la sécheresse

regroupant des associations d'Essonne, Seine-et-Marne, Val-d'Oise et Yvelines.

LES ASSUREURS RÉTICENTS

Selon le collectif, « un rapport établi en 2005 à la demande du gouvernement par l'inspection générale de l'administration permet d'évaluer le montant de l'aide nécessaire à 1,4 milliard d'euros ». Il demande donc une augmentation

de l'aide ainsi qu'un réexamen des dossiers refusés par les préfets et la « réintégration des assurances dans le processus ».

Les difficultés soulevées par le règlement des dommages liés à la sécheresse de 2003 ont conduit les pouvoirs publics à envisager une réforme du régime d'assurance catastrophes naturelles. Un préprojet du gouvernement, soumis notamment aux assureurs le mois dernier, a fait croire que la réforme passerait en urgence au Parlement. Mais dès le 29 novembre, le ministre de l'Outre-Mer, François Baroin, précisait devant l'Assemblée nationale que « le texte ne sera pas présenté d'ici la fin de la législature », le 28 février. Les assureurs ont en effet manifesté leurs réticences face à la disparition du tarif unique pour couvrir le risque catastrophe au profit d'un tarif variable ainsi que leur prudence concernant la procédure de reconnaissance des catastrophes qui deviendrait privée alors qu'elle est interministérielle. « Cette réforme ne pourra se faire sans votre soutien », a déclaré Xavier Musca, directeur du Trésor, il y a trois jours lors de l'ouverture des Entretiens annuels de l'assurance. Autant dire qu'elle attendra le prochain gouvernement. ■

SEVERINE SOLLIER